DEPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMU

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

ID: 059-200040947-20241217-DEL2024230-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 17 DÉCEMBRE 2024

DELIBERATION 2024_230

Objet : Création d'un emploi non-permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Séance du mardi dix-sept décembre deux mille vingt quatre à dix-huit heures trente

Le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre s'est réuni au siège communautaire, 222 Bis route de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le onze décembre deux mille-vingt-quatre.

Présents (61):

Francis AMPEN - Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ - Christophe LEGROIS - Pierre GRANDGENEVRE - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Bernadette POPELIER - Marc DEHEELE - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Antoine VERMEULEN - Caroline LANDTSHEERE - Valentin BELLEVAL - Philippe DUHAMEL - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Sophie ANDRE - Catherine DEPELCHIN - Pascal DECOOPMAN - Jean-Luc CAPPAERT - Samuel BEVER - Dominique WALBROU - Jean-Michel PLAETEVOET - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Franck MEURILLON - Fabrice DELANNOY - Thierry DEHONDT - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Dominique VAESKEN - Stéphanie FENET - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothée DEBRUYNE - Elizabeth GRESSIER - Eric SMAL - Anne VANPEENE - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

Procurations (13):

Antony GAUTIER à Christophe LEGROIS - Gaëlle LEFEVRE à Pierre GRANDGENEVRE - Gilles DEVIENNE à Arnaud DEVILLEZ - Sophie SPATOLA à Luc EVERAERE - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Bernard DENTENER - Florence BRISBART à Michel DUHOO - Didier TIBERGHIEN à Jérôme DARQUES - Yves DELFOLIE à Serge OLIVIER - Rebecca ELSENS à Marie SANDRA - Jean-Luc DEBERT à Serge LACONTE - Jean-Pierre BATAILLE à Jean-Luc BARET - Mark MAZIERES à Dorothée DEBRUYNE - Pierre-Louis RUYANT à Valentin BELLEVAL

Effectif du Conseil de Communauté: 88

Nombre de votants: 74

Secrétaire de séance : Stéphanie FENET

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du

Code général des collectivités territoriales.

Le Président

Valentin BELLEVAL

DEPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMU

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

ID: 059-200040947-20241217-DEL2024230-DE

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 17 DÉCEMBRE 2024

DELIBERATION 2024_230

Objet : Création d'un emploi non-permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1°;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à savoir renforcer le service des archives afin de répondre au besoin de prestation des communes ;

Il vous est proposé:

- la création pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité d'un emploi nonpermanent à temps complet d'archiviste dans le grade d'assistant de conservation du patrimoine relevant de la catégorie hiérarchique B à temps complet,
- cet emploi non-permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée maximum de 12 mois,
- la rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement,
- les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Vote:

Pour: 74
Contre: 0
Abstention: 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

La Secrétaire de séance,

Stéphanie FENET

Le Président,

Séance du Conseil de Communauté,

A Hazebrouck, le 17 décembre Pour extrait certifié conform

Valentin BELLEVAL